

bpifrance

SERVIR L'AVENIR



**Financer les Projets Industriels d'Avenir
PIAVE Industrie du Futur**

Nous accompagnons vos projets d'innovation pour favoriser leur réussite



Les différents soutiens financiers proposés par nos équipes sont apportés sous forme de subvention, d'avance récupérable, de prêt à taux zéro, de prêt à taux réduit, de prise de participation et de garantie sur intervention bancaire en fonction du risque et de l'avancement de votre projet.

INDUSTRIE DU FUTUR

40%*

TRANSPORT DE DEMAIN

Véhicule propre : énergie alternative / allègement

Véhicule intelligent : connecté, autonome, automatisé

Mobilité collaborative

Nouveaux aéronefs : drone civil, dirigeable charge lourde, avion électrique

29%*

NOUVEAUX MODES DE PRODUCTION

Humain augmenté : réalité virtuelle
robotique industrielle et collaborative, cobotique

Impression 3D

Interactions produit-procédé

19%*

NOUVEAUX MATÉRIAUX

Plastique et composite

Textiles connectés

Matériaux biosourcés

12%*

BÂTIMENT DU FUTUR

Bâtiment à énergie positive

Solutions constructives innovantes dont bois

Domotique

Intégration ville durable

* En valeur sur l'activité innovation en 2014.

ANIMATION

Séminaire
Impression 3D
7 octobre 2014
230 participants
20 stands

EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ



PSPC E-FAN



Le futur
de l'avion
électrique
par Airbus



80 M€
pour soutenir
l'innovation dans
l'aéronautique

NOS PARTENARIATS

A.P.C.I.
AGENCE POUR LA PROMOTION
DE LA CRÉATION INDUSTRIELLE



Le design
thinking,
vecteur
d'innovation

CSTB
le futur en construction

Booster
l'innovation
des TPE/PME
de la construction

PIAVE « Industrie du Futur »

Projets Industriels d'Avenir

Contexte PIAVE « générique » Stimuler le développement des projets industriels les plus porteurs de perspectives d'activité et d'emploi pour les filières industrielles françaises et des projets œuvrant directement en faveur de la transition écologique et énergétique

Ambition du PIAVE « industrie du Futur »

Accélérer la modernisation de l'outil industriel des entreprises et la transformation de leur modèle économique

- ➔ Développer de nouvelles solutions productives permettant de développer un leadership européen: fabrication additive, objets connectés, digitalisation de la chaîne de valeur, robotique...
- ➔ Mettre sur le marché une offre adaptée aux besoins des clients à moyen terme, faire face à des défis de société

PIAVE « Industrie du Futur »

Projets Industriels d'Avenir

- ➔ Ouvert depuis le 09/10/2015 jusqu'au 30/06/2016
 - 1er relevé le 29/01/2016
 - 2ème relevé le 30/06/2016

- ➔ Env. 100 M€ d'aides (AR+Sub)

- ➔ Projets individuels ou collaboratifs (PME, GE et organismes de recherche)

- ➔ 2 types de projets éligibles
 - « Projets d'Excellence » : projets industriels de R&D et d'investissement
 - « Plateforme »: projets portés par des collectifs d'entreprises visant à mettre en place des ressources partagées

➔ Critères d'éligibilité et de sélection

- ✓ Coûts du projet > 3 M€
- ✓ Solidité financière de l'entreprise
- ✓ Travaux de RDI et d'investissement (PME uniquement)
- ✓ Développement de nouveaux produits, procédés ou services à fort contenu innovant tels que les lignes pilotes et les démonstrateurs
- ✓ Démonstration du caractère incitatif de l'aide
- ✓ Retombées sociales, économiques et technologiques directes sur le territoire
- ✓ Labélisation auprès de l'Alliance pour l'Industrie du Futur est un plus

➔ Dans la pratique

- ✓ 8 bénéficiaires maximum
- ✓ Durée du projet < 5 ans
- ✓ Seuil minimum de dépenses par partenaire : 150k€ et > 5% de l'assiette de dépenses du projet
- ✓ Dépenses de sous-traitance < 30% de l'assiette de dépenses du projet

Taux d'aide max : Projets d'Excellence

Le soutien apporté par l'état aux projets se fait sous formes d'aides d'Etat constituées de façon mixte de **subventions** et d'**avances récupérables**

R&D (toutes tailles d'entreprise)

Travaux de **RDI**, individuels ou collaboratifs, nécessaires au développement et à la validation des **équipements** ou des **procédés** et **outils** permettant leur conception, leur validation et leur fabrication

	PE	ME	GE
RI	45%*	35%*	25%*
DE			

* + bonus max. de 15% si collaboratif

Investissement (PME)

Pour les **PME**, projets d'**investissement matériel** individuels ou mutualisés visant la **fabrication industrielle** et la **mise sur le marché** d'équipements répondant aux enjeux de montée en cadences compatibles avec les volumes des constellations visés

	PE	ME
Investissement	20%*	10%*

* + bonus max. de 10% si zone AFR

Chiffre d'affaires	Total de bilan	Effectif (nombre de salariés)		
		Moins de 10	10 à 50	50 à 250
Moins de 2 M€	Moins de 2 M€	Micro	Petite	Moyenne
	Moins de 2 M€	Micro	Petite	
2 M€ à 10 M€	Plus de 10 M€	Petite	Petite	
	Moins de 2 M€	Micro	Petite	
10 M€ à 50 M€	2 M€ à 10 M€	Petite	Petite	
	Plus de 10 M€	Moyenne		
Plus de 50 M€	Moins de 2 M€	Micro	Petite	
	2 M€ à 10 M€	Petite	Petite	
	10 M€ à 43 M€	Moyenne		
	Plus de 43 M€	Hors PME		

Volet « Plateforme »

Projet collectif permettant d'accélérer la transformation des modèles économiques et la mise en œuvre de technologies innovantes



➔ Critères d'éligibilité et de sélection

- ✓ Coûts du projet > 1,5 M€
- ✓ Apports concrets bénéficiant en particulier aux PME et ETI
- ✓ Démonstration du caractère incitatif de l'aide
- ✓ Retombées sociales, économiques et technologiques directes sur le territoire
- ✓ Démonstration de l'autonomie financière à terme vis-à-vis du soutien public
- ✓ Labélisation auprès de l'alliance pour l'Industrie du Futur facultative

➔ Exemples

- ✓ Investissements dans des unités industrielles partagées
- ✓ Plateformes de mutualisation de compétences techniques permettant à des entreprises de mutualiser leurs travaux de R&D et d'investissement nécessaires à la conduite des POC

➔ Dans la pratique

- ✓ Projet peut être porté par une entité représentative des entreprises de la filière (fédération professionnelle, GIE, association, SAS, ...)
- ✓ Durée du projet < 5 ans

Taux d'aide max : Projets Plateforme

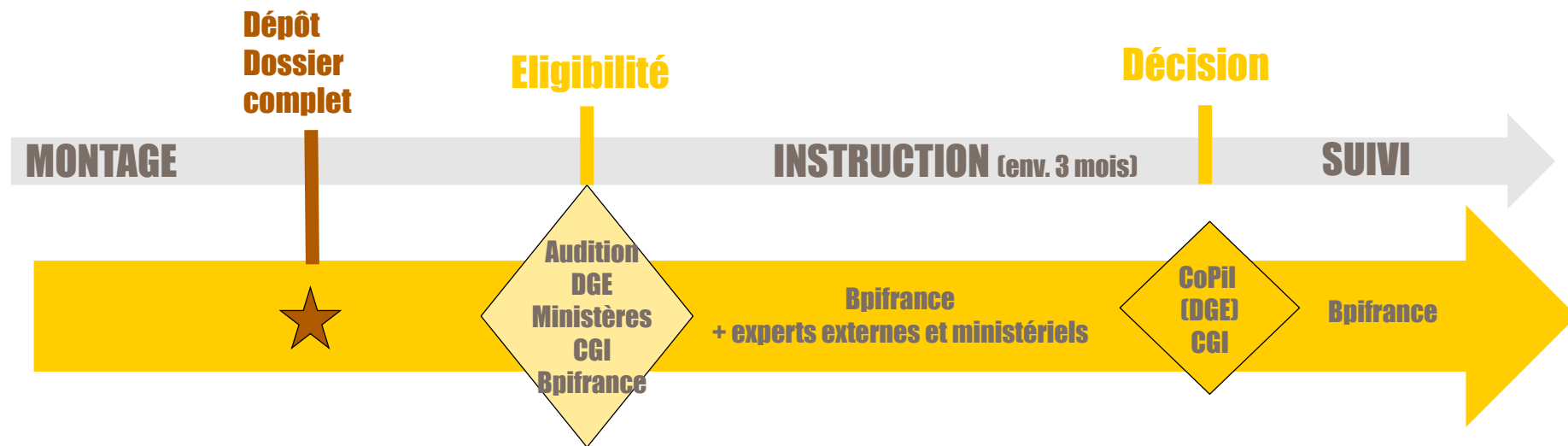


Le soutien apporté par l'état aux projets se fait sous formes d'aides d'Etat constituées de façon mixte de **subventions** et d'**avances récupérables**

Pole d'innovation (toutes tailles d'entreprise)

L'aide peut s'élever jusqu'à 50% des dépenses éligibles (investissement et fonctionnement – régime pole d'innovation)

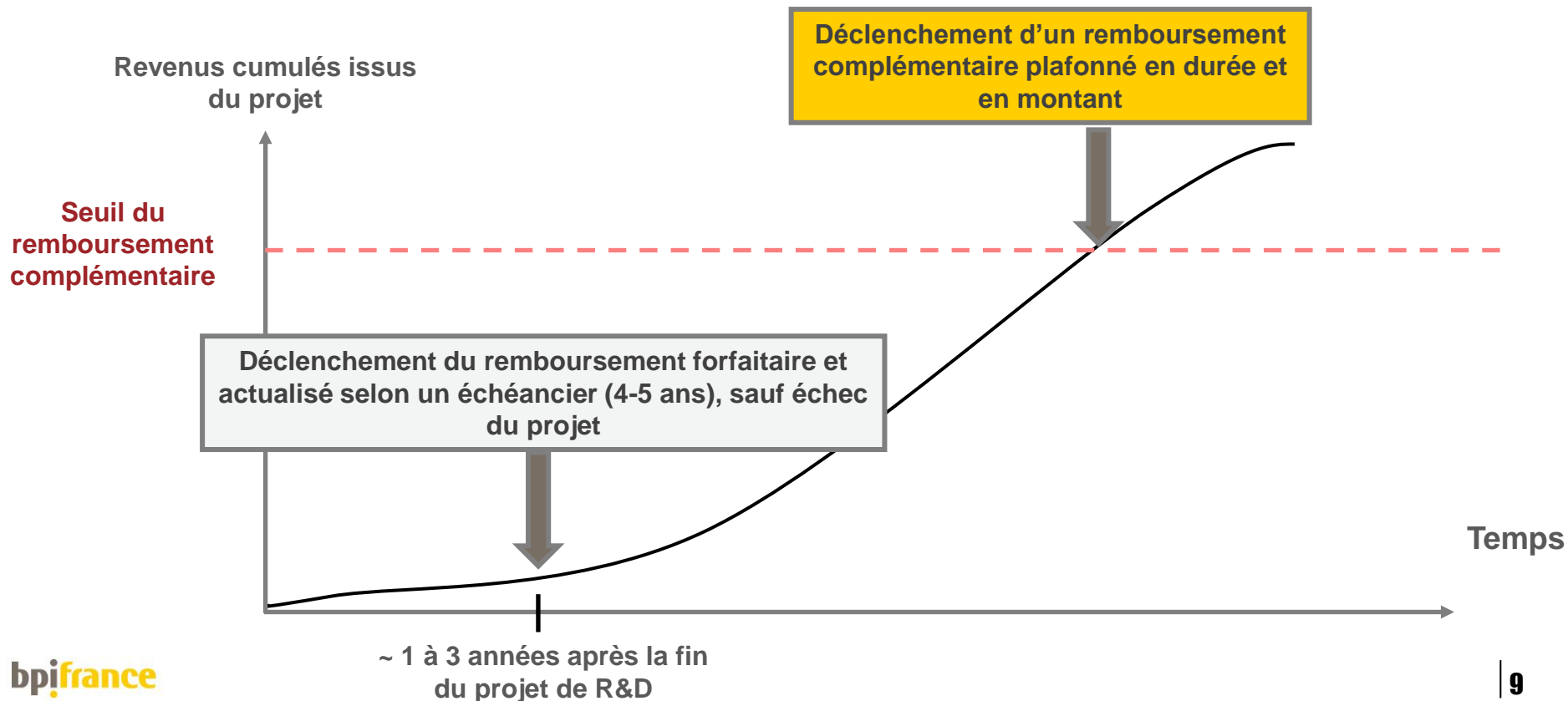
Process PIAVE



Nature de l'aide et Modalités de remboursement



Le soutien apporté par l'état aux projets se fait sous formes d'aides d'Etat constituées de façon mixte de subventions et d'avances remboursables.



Vos contacts



Agnès LAURENT-MOREAU
Responsable du domaine Industrie
01 41 79 81 10 - agnes.laurent@bpifrance.fr -



Emilie GARCIA
Responsable sectoriel matériaux et procédés
01 53 89 79 09 - emilie.garcia@bpifrance.fr -



Abdelkader BERKANE
Responsable sectoriel transport
01 53 89 87 73 - abdelkader.berkane@bpifrance.fr -



Thierry BUR
Responsable sectoriel industrie
01 41 79 80 92 - thierry.bur@bpifrance.fr -



Thomas ARVIEU
Responsable sectoriel industrie / automobile
01 53 89 77 19 - thomas.arvieu@bpifrance.fr -